



Note de présentation brève et synthétique

Compte administratif 2023

19 mars 2024

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 Commune d'Ispagnac

Le **compte administratif** d'une collectivité est un document élaboré par le Maire et présenté par le doyen de la séance au Conseil Municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et **certifie de la bonne application du budget primitif**.

Ce document est présenté et voté une fois par an par le Conseil Municipal au plus tard en juin.

Le **compte de gestion** est quant à lui un document élaboré par la DGFIP (Direction générale des finances publiques) qui **retrace l'ensemble des opérations budgétaires** en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil Municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le **compte administratif**.

Règles d'affectation de résultat

Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif :

- Il sert en priorité à couvrir **le besoin de financement** de la section d'investissement, autrement dit le déficit d'investissement + RAR (**affectation à l'article 1068**)
- Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en **recettes de fonctionnement (au 002)** soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Si le résultat global de la section de fonctionnement est négatif :

- Il est reporté en dépenses de fonctionnement (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépenses d'investissement (au 001).

Résultat de l'exercice 2023

Section de Fonctionnement

	Budget Primitif	Budget Suppléme...	Décisions Modifica...	BP+BS+DM	Réalisé	Différence
Dépenses	1830170,69 €	0,00 €	0,00 €	1830170,69 €	1292989,29 €	537181,40 €
Recettes	1515236,00 €	0,00 €	0,00 €	1515236,00 €	1560573,46 €	-45337,46 €
Dépenses 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes 002	314934,69 €	0,00 €	0,00 €	314934,69 €	328195,85 €	-13261,16 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	595780,02 €	

Section d'Investissement

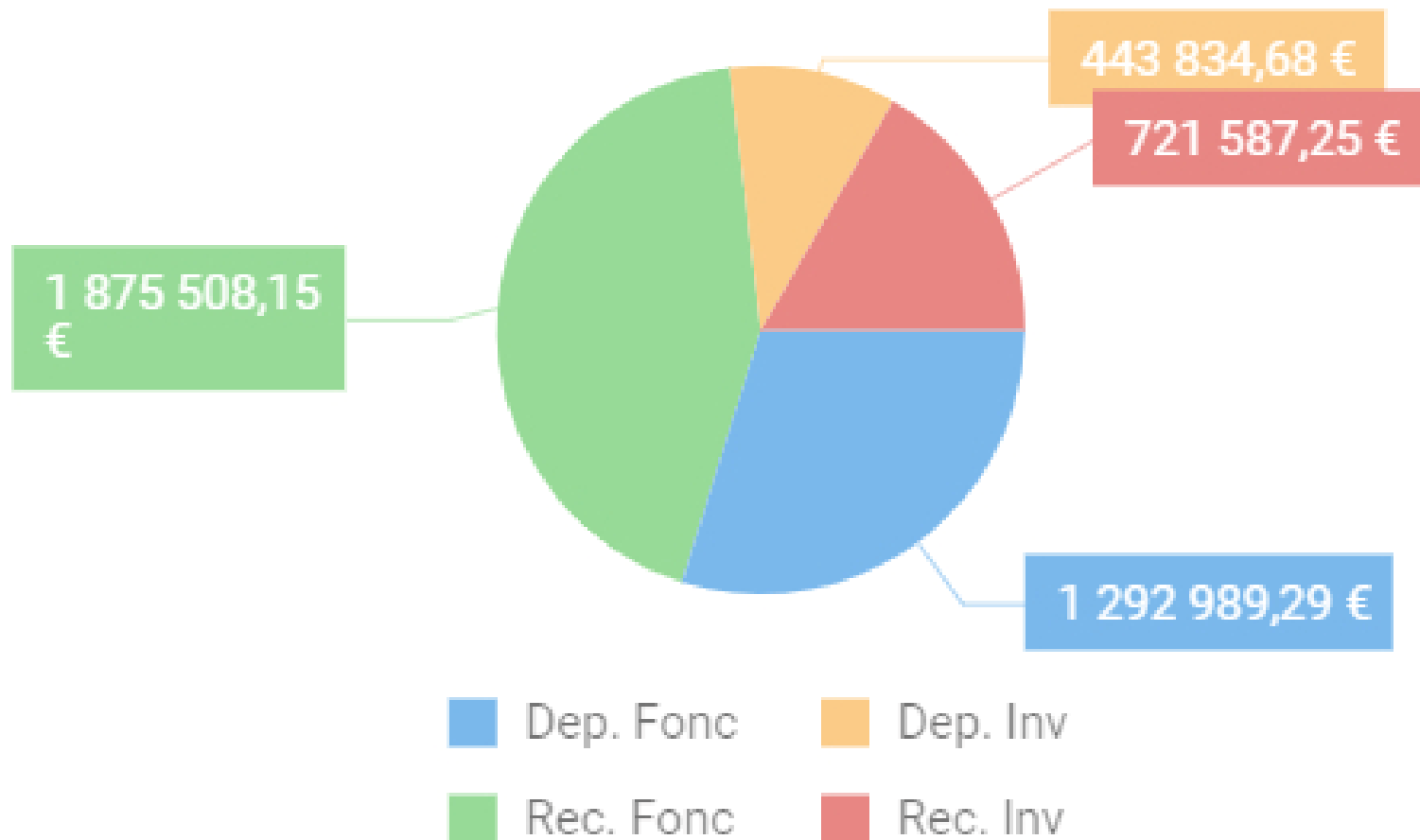
	Budget Primitif	Budget Suppléme...	Décisions Modifica...	BP+BS+DM	Réalisé	Différence
Dépenses	1111428,35 €	0,00 €	0,00 €	1111428,35 €	443834,68 €	667593,67 €
Recettes	964976,77 €	0,00 €	0,00 €	964976,77 €	575135,67 €	389841,10 €
Dépenses 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes 001	146451,58 €	0,00 €	0,00 €	146451,58 €	146451,58 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	277752,57 €	

Total Général	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	873532,59 €	
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------------	--

Fonctionnement : excédent de 267 584,17 €

Investissement : excédent de 131 300,99 €

Réalisations 2023



Résultats du compte Administratif 2023 suivant le tableau ci-dessous

Propositions de l'affectation de ces résultats :

Fonctionnement	Investissement
Pour mémoire : résultat de clôture 2022	
+ 199 175,46 €	+ 136 651,82 €
Pour mémoire : affectation en investissement en 2023 (1068)	
- 250 000,00 € (6 141,12 € + 243 858,88 €)	
Résultat de clôture 2023	
+ 267 584,17 €	+ 131 300,990 €
Résultat reporté 2024	
+ 595 780,02 €	+ 277 752,57 €
Proposition d'affectation en investissement sur 2024 (1068)	
<i>A voir en commission finances</i>	
Proposition d'affectation d'excédent de fonctionnement reporté sur 2024	

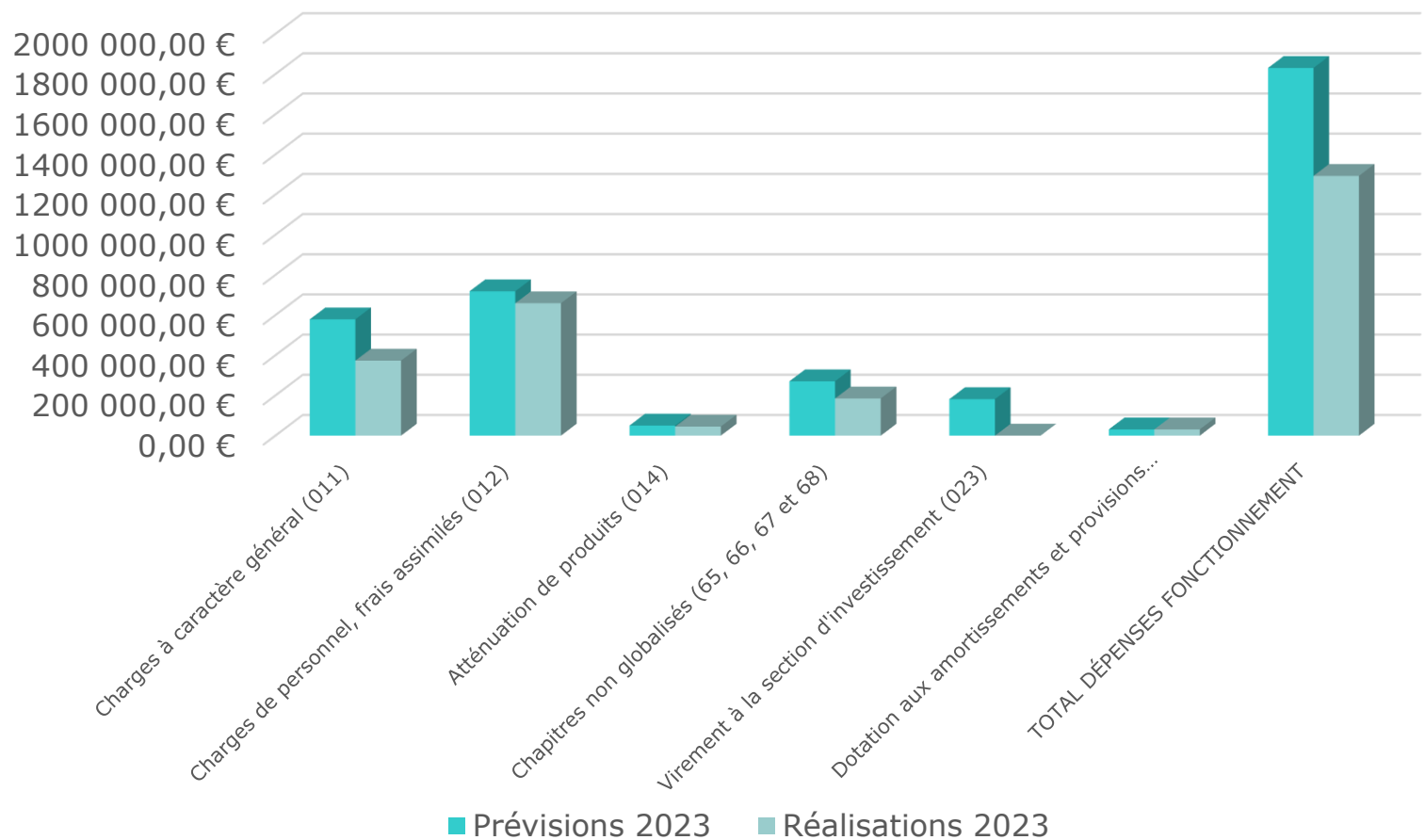


1° Dépenses de fonctionnement :

Pour 2023, elles s'élèvent à : **1 292 989,29 €**
Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	CA 2021 (pour mémoire)	CA 2022 (pour mémoire)	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général (011)	361 503,33 €	408 625,75 €	373 230,59 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	630 629,37 €	645 241,08 €	659 033,55 €
Dépenses de gestion courante (65)	149 182,60 €	155 135,82 €	160 184,21 €
Charges financières (66)	10 837,65 €	10 843,60 €	13 274,90 €
Dépenses exceptionnelles (67)	2 046,12 €	6 973,65 €	11 425,06 €
Amortissements (68) (042)	17 625,50 €	27 407,00 €	30 934,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges d'atténuation (014) (FPIC)	44 978,86 €	44 696,58 €	44 906,98 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 216 803,43 €	1 298 923,48 €	1 292 989,29 €

Dépenses de fonctionnement : prévues et réalisées 2023



Détail des dépenses de fonctionnement

➤ **Les dépenses de gestion courante** ce sont principalement :

Electricité, carburants, alimentation, fournitures diverses, entretien bâtiments, voirie, matériel, taxes foncières, fêtes et cérémonies...

Indemnités des élus et les cotisations.

Salaires et charges du personnel.

Subventions de fonctionnement aux associations de droits privés et d'autres groupements...

Les dépenses liées à l'électricité n'ont pas connu une hausse significative comme annoncée.

Le budget CCAS ayant été dissous au 31/12/2022, les dépenses de fonctionnement afférentes à son fonctionnement sont désormais prévues au budget principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de **5 934,19 €** par rapport à l'année 2022.

Toutefois, il faudra prévoir pour 2024 une régularisation de certaines factures 2023 non mandatées pour cause de problème technique (CHORUS).

➤ **Les charges de personnel et frais assimilés (012)**

Personnel titulaire – non titulaire – autre personnel extérieur – charges sociales – assurance du personnel – médecine du travail...

Il est constaté une augmentation :

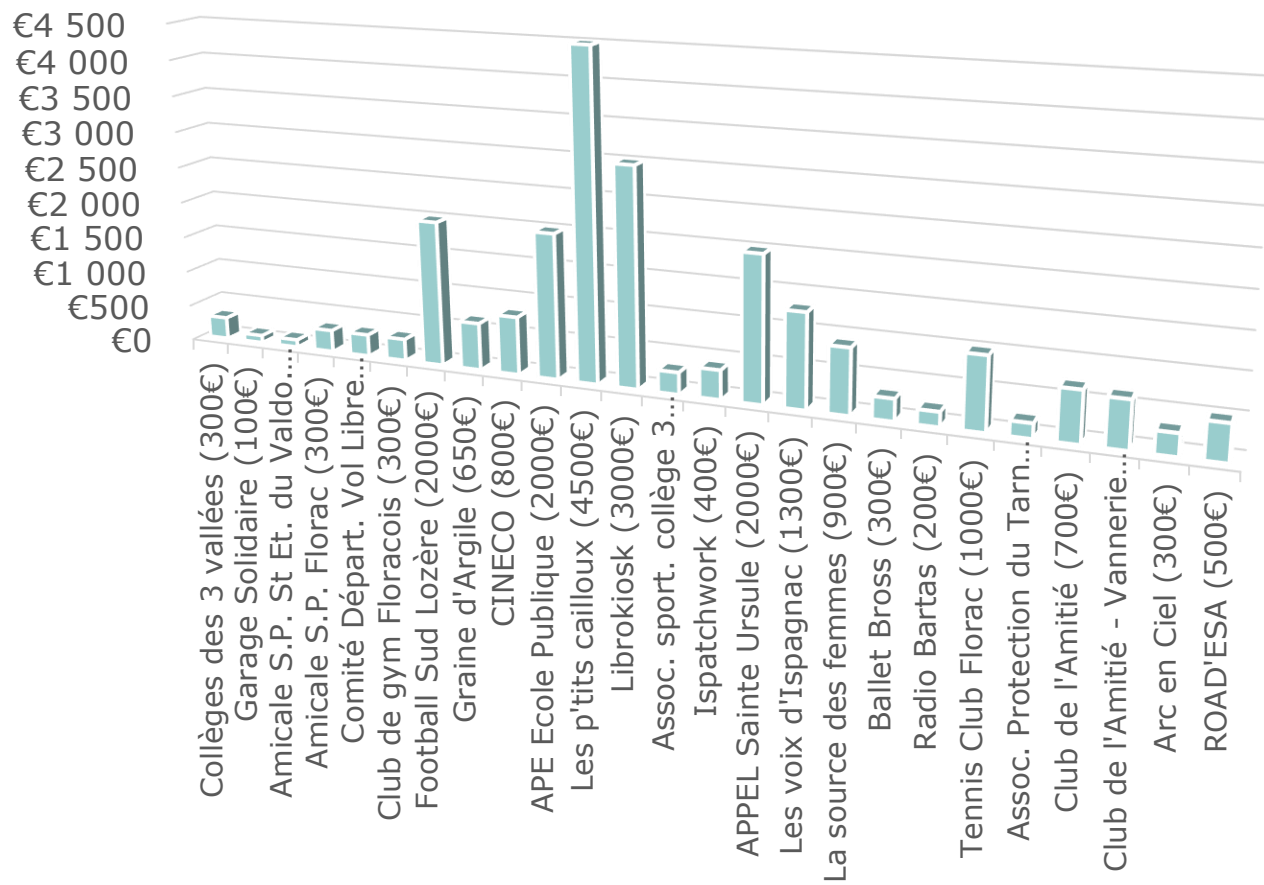
- des cotisations URSSAF
- de l'assurance remboursement de salaires

Il est à noter une recette de fonctionnement d'un montant de 35 291,38€ (au 013) due aux remboursements des salaires et des charges des titulaires.

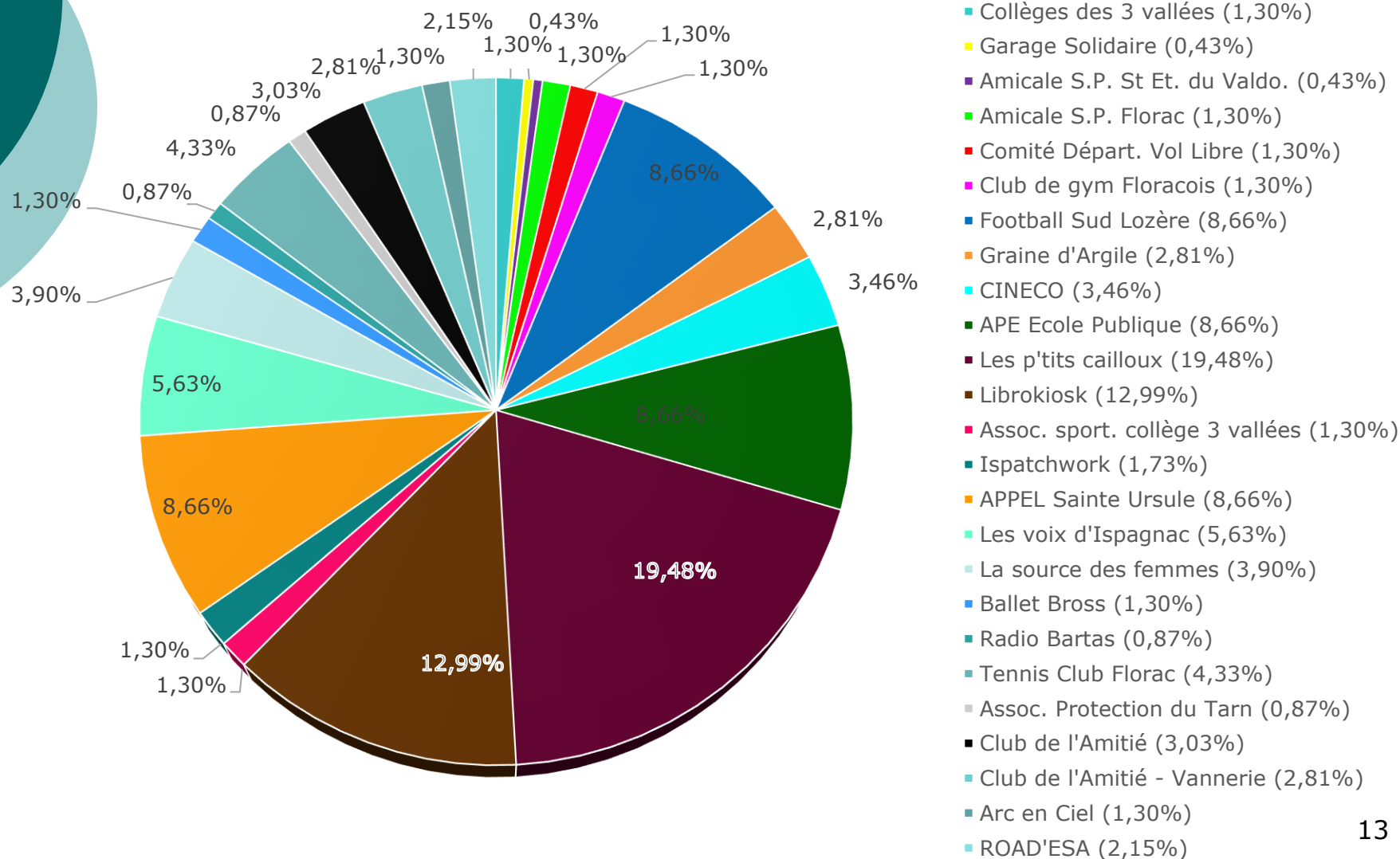
En 2023, la prestation archivage effectuée par le Centre de Gestion pour un montant de 10 600 € a été payée sur l'article 6218.

Subventions aux associations 2023

(23 100 €)



Subventions aux associations 2023 (en pourcentage)

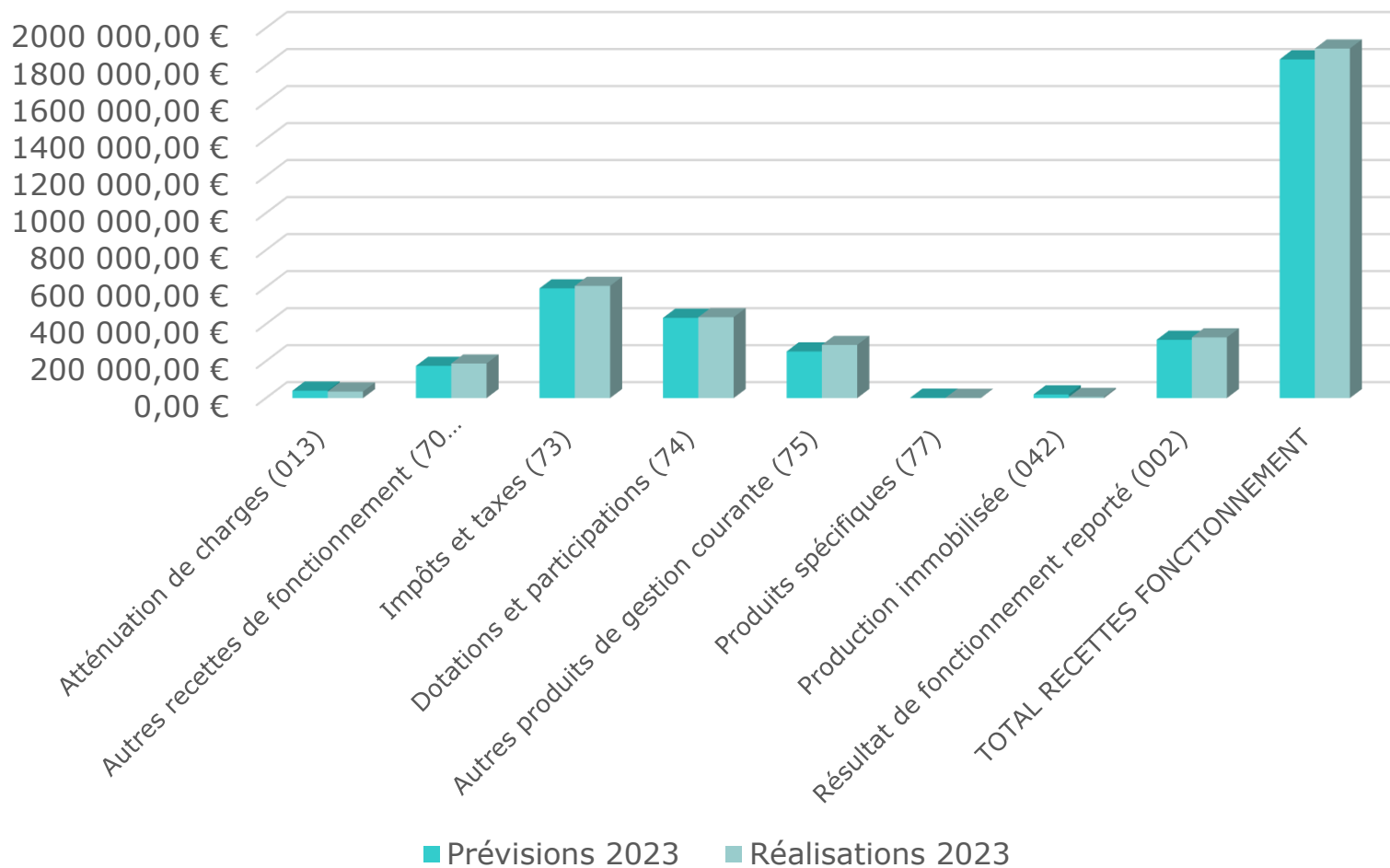


2° Recettes de fonctionnement :

Pour 2023, elles s'élèvent à : **1 560 573,46 €**

	CA 2021 (pour mémoire)	CA 2022 (pour mémoire)	CA 2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Dotations et compensations de l'Etat (74)	418 290,31 €	416 128,64 €	436 989,00 €
Impôts et taxes (73)	560 166,15 €	573 359,64 €	606 485,73 €
Autres recettes de fonctionnement (70 + 76)	179 846,51 €	173 787,62 €	186 779,10 €
Dont Atténuation de charges (013) = remboursement salaires	54 186,39 €	52 746,47 €	35 291,38 €
Dont Produits de gestion (75)	233 779,70 €	215 918,16 €	287 216,79 €
Produits exceptionnels (77)	96 242,70 €	51 775,78 €	1 487,38 €
Production immobilisée (travaux en régie) (042)	15 738,36 €	14 382,63 €	6 324,08 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (SANS REPORT)	1 558 250,12 €	1 498 098,94 €	1 560 573,46 €
Résultats reportés	274 312,54 €	365 759,23 €	328 195,85 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (AVEC REPORT)	1 832 562,66 €	1 863 858,17 €	1 888 769,31 €

Recettes de fonctionnement : prévues et réalisées 2023



3° Dépenses d'investissement :

Pour 2023, elles s'élèvent à : **443 834,68 €**

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Opérations d'équipement	623 707,45 €	673 182,39 €	342 066,91 €
Subventions d'équipement	8 712,00 €	10 216,65 €	8 277,00 €
Subventions d'investissement	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Transfert eau / assainissement (1068)	246 504,41 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement du capital de la dette (16)	75 691,18 €	85 685,70 €	87 166,69 €
Immobilisations corporelles (travaux en régie)(040)	12 928,63 €	14 382,63 €	6 324,08 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	982 543,67 €	783 467,37 €	443 834,68 €
Restes à réaliser	462 311,00 €	422 928,35 €	227 906,97 €
POUR MÉMOIRE EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	+187 608,67 €	- 568 964,82 €	+146 451,58 €

4° Recettes d'investissement :

Pour 2023,elles s'élèvent à : **575 135,67 €**

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Affectation du résultat de l'exercice précédent (1068)	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
Subventions reçues (13)	121 793,51 €	229 432,76 €	189 706,73 €
Immobilisations en cours (23)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FCTVA (10222)	19 108,00 €	82 945,82 €	51 131,95 €
Taxe d'aménagement (10226)	4 501,77 €	2 159,22 €	3 362,99 €
Emprunts (16)	550,07 €	327 000,00 €	50 000,00 €
Cautions (165)		1 174,39 €	0,00 €
Amortissements	17 625,50 €	27 407,00 €	30 934,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT SANS REPORT	413 578,85 €	920 119,19 €	575 135,67 €
Virement de la section de fonctionnement	578 764,58 €	9 799,76 €	181 505,12 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	992 343,43 €	929 918,95 €	756 640,79 €
RESTES A REALISER	440 089,34 €	270 335,65 €	138 519,06 €